

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 20 mai 2025

Délibération N° 25.075.3
En exercice ... 37
Présents 29
Votants 31
Pour 31
Contre 0
Abstention 0

PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - SERVICE DÉCHETS ET PROPRETÉ
CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRÉS SUR LA PLACE FÉLIX MOURET À VENDRES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 14/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 20 mai à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » à Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

29 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Marcelle COUDERC, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du 20 mai 2025

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de mise en place de conteneurs enterrés sur la place Felix Mouret à Vendres – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L2422.12 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes La Domitienne ;

Vu le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, ci-annexé, pour la réalisation de travaux de mise en place de conteneurs enterrés sur la place Félix Mouret à Vendres ;

Considérant que, conformément à l'article L2422-12 du Code de la commande publique, lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article L2411-1, ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage exercée ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne et la Commune de Vendres s'accordent pour confier à la Commune de Vendres la maîtrise d'ouvrage de travaux de mise en place de conteneurs enterrés sur la place Félix Mouret à Vendres ;

Considérant que la convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune de Vendres assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en place des conteneurs enterrés relevant de la compétence intercommunale ;

Considérant que les travaux de mise en place des conteneurs enterrés (2 cuves intérieurs de 3m³, 1 pour les ordures ménagères et 1 pour le tri sélectif) sont prévus à l'article 2 de ladite convention, pour un montant estimé à 29 756.55 € HT ; que ce montant sera à la charge de la Communauté de communes La Domitienne et pourra varier au réel dans la limite de 10 % ;

Considérant que la Commune de Vendres assurera les missions définies à l'article 4.2 de la convention ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBERT, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-annexé à conclure avec la Commune de Vendres pour la réalisation de travaux de mise en place de conteneurs enterrés sur la place Félix Mouret à Vendres.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice 2025, au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **30 MAI 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **30 MAI 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Nathalie PIQUES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nathalie PIQUES', written in a cursive style.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250520-DELIB_25_07